Scroll down for all Safety Data Sheets (SDS) for this product.

Total Enclosures: 2

Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.7
SDS# R6902

2021-03-16

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	**R-6902 Ampoules, K-6903 Ampoules, R-6904 Ampoules, R-6905 Ampoules, R6909 Ampoules, K-6913 Ampoules, K-6923 Ampoules, K-6933 Ampoules, R-7002, R-7002A, R-7002B, R-7002C, R-7002D, K-7003 Ampoules**
Autres moyens d'identification	Nitrate CHEMets® & Vacu-vials® Ampoules, Nitrite CHEMets® & VACUettes® Refills and Vacu-vials® Ampoules

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits:	K-6903, K-6904, K-6905, K-6909A, K-6909B, K-6909C, K-6909D, K-6913, K-6923, K-6933, K-7003, K-7004, K-7004A, K-7004B, K-7004C, K-7004D

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc.
4295 Catlett Road
Midland VA 22728
Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026
Téléfax: 1-540-788-4856
e-mail: technical@chemetrics.com
Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence	ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	3	Skin Irrit. 3	H316

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

non requis

- Mentions de danger

H316 Provoque une légère irritation cutanée.

- Conseils de prudence

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
water	No CAS 7732-18-5	≥ 81		
éthanediol	No CAS 107-21-1	10	Acute Tox. 4 / H302	
propan-2-ol	No CAS 67-63-0	3	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	
Sulfanilic acid sodium salt hydrate	No CAS 123333-70-0	2		
CDTA	No CAS 63451-33-2	≤ 1	Eye Irrit. 2B / H320	
Chromotropic acid disodium salt dihydrate	No CAS 5808-22-0	1		
Gentisic acid	No CAS 490-79-9	1	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335	
sodium borohydride	No CAS 16940-66-2	0.035	Water-react. 1 / H260 Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1C / H314 Eye Dam. 1 / H318 Repr. 1B / H360F	
Sodium Cyanoborohydride	No CAS 25895-60-7	0.02	Flam. Sol. 2 / H228 Water-react. 2 / H261 Acute Tox. 2 / H300 Acute Tox. 2 / H310 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l’eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d’incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d’extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d’extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l’incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l’incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear impact- and splash-resistant eyewear. Break the ampoule tip only when it is completely immersed in sample. Breaking the tip in air may cause the glass ampoule to shatter.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (AB)						100		OHS Code
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (BC)						100	aerosol	"BC Regulation"
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (ONMoL)						10	i, aerosol	MoL
CA	éthylène-glycol	107-21-1	PEV/VEA					50	127	mi-vap	Regulation OHS
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (BC)		10		20			particle	"BC Regulation"
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (ONMoL)	25		50				va	MoL
CA	éthylène-glycol	107-21-1	OEL (BC)					50		vap	"BC Regulation"
CA	2-propaneol	67-63-0	OEL (ONMoL)	200		400					MoL
CA	2-propaneol (alcool isopropylique) (propane-2-ol)	67-63-0	OEL (AB)	200	492	400	984				OHS Code
CA	isopropanol (alcool isopropylique) (2-propaneol)	67-63-0	OEL (BC)	200		400					"BC Regulation"
CA	alcool isopropylique	67-63-0	PEV/VEA	400	985	500	1,230				Regulation OHS

Mention

aerosol	comme aérosols
i	fraction inhalable
mi-vap	as mists and vapours
particle	comme particules en suspension dans l'air
va	comme vapeurs et aérosols
vap	comme vapeurs

Mention	
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
éthanediol	107-21-1	DNEL	35 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
éthanediol	107-21-1	DNEL	106 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
éthanediol	107-21-1	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
éthanediol	107-21-1	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
éthanediol	107-21-1	PNEC	199.5 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
éthanediol	107-21-1	PNEC	37 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
éthanediol	107-21-1	PNEC	3.7 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
éthanediol	107-21-1	PNEC	1.53 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2,251 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	1.75 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	1.75 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	54.77 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	2.55 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	0.255 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
sodium borohydride	16940-66-2	PNEC	4.8 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d’exposition liés à la protection de l’environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit CHEMets Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, for visual colorimetric water analysis. Each CHEMet™ ampoule contains approximately 0.2 - 0.5 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

VACUettes Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, with small glass capillary attached, for visual colorimetric water analysis. Each VACUette™ ampoule contains approximately 0.2 - 0.5 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

Vacu-vials Ampoules: Sealed glass ampoules, 13 mm OD, for instrumental colorimetric water analysis. Each Vacu-vial™ ampoule contains approximately 0.8 - 2 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Test kits contain 30 ampoules.

Aspect

État physique	liquide
Couleur	brownish yellow to gold
Odeur	inodore

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	3.5
Point de fusion/point de congélation	-2 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	197.4 °C à 1,013 hPa
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
Pression de vapeur	100 Pa à 51.1 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	1.01 (eau = 1)

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible

Température d’auto-inflammabilité	412 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l’on peut raisonnablement prévoir à la suite de l’utilisation, du stockage, du déversement et de l’échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Gentisic acid	490-79-9	oral	800 $^{mg}/_{kg}$
sodium borohydride	16940-66-2	oral	56.57 $^{mg}/_{kg}$
sodium borohydride	16940-66-2	inhalation: poussières/ brouillard	1.295 $^{mg}/_{l}$/4h
Sodium Cyanoborohydride	25895-60-7	oral	5 $^{mg}/_{kg}$
Sodium Cyanoborohydride	25895-60-7	cutané	50 $^{mg}/_{kg}$
Sodium Cyanoborohydride	25895-60-7	inhalation: poussières/ brouillard	0.05 $^{mg}/_{l}$/4h

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d’aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets — veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU — non soumis aux règlements sur le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport — pas attribué

14.4 Groupe d'emballage — pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement — pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

pas attribué

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom de la substance	**No CAS**	**Remarques**	**Effective date**
éthanediol	107-21-1		1986-12-31
propan-2-ol	67-63-0	only persons who manufacture by the strong acid process are subject, supplier notification not required	1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
éthanediol	107-21-1		3	5000 (2270)

Légende
3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
sodium borohydride	16940-66-2		R1
éthanediol	107-21-1		
propan-2-ol	67-63-0		F3

Légende
F3 Flammable - Third Degree
R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals

Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Type of the toxicity
éthylène-glycol (éthanediol)	107-21-1		developmental

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l’industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	0	no significant risk to health
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés
AU	AICS	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	NDSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NDSL	Liste extérieure des substances (LES)
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H260	Dégage au contact de l’eau des gaz inflammables qui peuvent s’enflammer spontanément.
H261	Dégage au contact de l’eau des gaz inflammables.
H300	Mortel en cas d’ingestion.
H301	Toxique en cas d’ingestion.
H302	Nocif en cas d’ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.1
SDS# S6905

2021-03-17

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	**Zinc Foil Packs for Nitrate CHEMets® Refill & Kit and Vacu-vials® Kit**
Autres moyens d'identification	N/A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits:	K-6905, R-6905, K-6913

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc.
4295 Catlett Road
Midland VA 22728
Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026
Téléfax: 1-540-788-4856
e-mail: technical@chemetrics.com
Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence	ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.1O	toxicité aiguë (orale)	5	Acute Tox. 5	H303
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	5	Acute Tox. 5	H333
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	1	Aquatic Chronic 1	H410

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

non requis

- Pictogrammes

GHS09

- Mentions de danger

H303+H333	Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	No CAS 7440-66-6	61	Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 5 / H333 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	
sodium citrate	No CAS 68-04-2	27	Acute Tox. 5 / H313	
silica gel	No CAS 112926-00-8 7631-86-9	11		
Citric acid	No CAS 77-92-9	1	Acute Tox. 5 / H313	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières.

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d’exposition professionnelle (limites d’exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l’agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	particules non réglementées autrement		OEL (AB)		10					i, particle	OHS Code
CA	particules non réglementées autrement		OEL (AB)		3					r, particle	OHS Code
CA	particules non classifiées autrement (PNOC)		PEV/VEA		10					noAsb_less1Sil	Regulation OHS
CA	silice amorphe, gel de silice	112926-00-8	PEV/VEA		6					noAsb_less1Sil	Regulation OHS
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		4					i	"BC Regulation"
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		1.5					r	"BC Regulation"

Mention

i	fraction inhalable
noAsb_less1Sil	ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline
particle	comme particules en suspension dans l’air
r	fraction alvéolaire
VLCT	valeur limite court terme (limite d’exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d’exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d’exposition (limite d’exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d’exposition (ceiling value)

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
sodium citrate	68-04-2	PNEC	0.44 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	0.044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	1,000 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	34.6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sodium citrate	68-04-2	PNEC	3.46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
sodium citrate	68-04-2	PNEC	33.1 $^{mg}/_{kg}$	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	0.44 $^{mg}/_{l}$	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	0.044 $^{mg}/_{l}$	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	1,000 $^{mg}/_{l}$	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	34.6 $^{mg}/_{kg}$	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	3.46 $^{mg}/_{kg}$	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Citric acid	77-92-9	PNEC	33.1 $^{mg}/_{kg}$	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Filtre à particules (EN 143).

Contrôles d’exposition liés à la protection de l’environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit Zinc Foil Packs: Each foil pack contains approximately 1.5 g of solid. Each test kit and refill contains 30 foil packs.

Aspect

État physique	solide (poudre granuleuse)
Couleur	gris
Odeur	inodore

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	ne s'applique pas
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	907 °C
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	cette matière est combustible, mais elle ne s'en-flamme pas facilement
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
Pression de vapeur	1.33 hPa à 487 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Solubilité(s)	Slightly soluble

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible

Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non pertinent (matière solide)
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l’on peut raisonnablement prévoir à la suite de l’utilisation, du stockage, du déversement et de l’échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	LC50	0.439 mg/l	poisson	96 h
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	LC50	1.833 mg/l	daphnia magna	48 h
sodium citrate	68-04-2	LC50	440 mg/l	poisson	48 h
Citric acid	77-92-9	LC50	440 mg/l	poisson	48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	**Numéro ONU**	
	RTMD de l'ONU	UN 3077
	IMDG-Code	UN 3077
	OACI-IT	UN 3077
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU**	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
	RTMD de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
	IMDG-Code	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
	OACI-IT	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
	Nom technique (composants dangereux)	poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	
	RTMD de l'ONU	9
	IMDG-Code	9
	OACI-IT	9
14.4	**Groupe d'emballage**	
	RTMD de l'ONU	III
	IMDG-Code	III
	OACI-IT	III
14.5	**Dangers pour l'environnement**	dangereux pour le milieu aquatique
	Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3077
Désignation officielle	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., (contient: poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)), 9, III
Classe	9
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dispositions spéciales (DS)	274, 331, 335, 375 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 kg (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique) (zinc powder)
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 966, 967, 969
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg
EmS	F-A, S-F

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A179, A197
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA) tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	fume or dust	1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6	[4]	2	1000 (454)

Légende
2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act
[4] No reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers (0.004 inches).

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
silica gel	112926-00-8		
poudre de zinc-poussière de zinc (pyrophorique)	7440-66-6		F3 R1

Légende
F3 Flammable - Third Degree

Légende
R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	0	no significant risk to health
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés

Pays	Inventaire	Status
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	tous les composants sont énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H333	Peut être nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.